

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,
Mesdames et Messieurs,

Au sujet du **CAPPEI**, le SE-Unsa regrette le positionnement du département de la Loire au sujet du mouvement et de l'universalité de cette certification qui en est faite. **Cela ne correspond pas à l'essence même du texte.** Ainsi, le SE-Unsa a interpellé, au niveau national, le Ministère à ce sujet et nous attendons actuellement sa réponse. À ce stade, le SE-Unsa 42 n'est pas d'accord avec cette interprétation locale.

Le second sujet de notre CAPD d'aujourd'hui concerne la **liste d'aptitude de direction** et donc de manière plus générale, la fonction de directeur d'école. Or, depuis la rentrée, la baisse des contrats aidés a accru la tension dans les écoles. Si les difficultés rencontrées sont les plus visibles là où l'aide administrative a été supprimée au cours du 1^{er} trimestre, **les difficultés de fonctionnement ressenties par de nombreux directeurs sont réelles et ne peuvent pas être ignorées.** Le SE-Unsa a décidé de lancer, à l'échelle nationale, une « Semaine spéciale directeurs d'école », qui aura lieu du 19 au 23 mars 2018, avec comme mot d'ordre « **motivé.e mais surchargé.e** ». En effet, l'allègement des tâches de direction est un objectif encore trop éloigné, les demandes récentes de certaines circonscriptions de la Loire le démontrant (*tableau des effectifs à renvoyer mensuellement par exemple*). Au niveau de la liste d'aptitude, le SE-Unsa se félicite du grand nombre d'avis favorables. Ceci démontre l'investissement de nos collègues dans la préparation de ces entretiens, afin de postuler sur une fonction qui demande un réel investissement personnel et qui n'est malheureusement pas reconnue à sa juste valeur.

Enfin, concernant les **rythmes scolaires** pour la rentrée prochaine, le SE-Unsa 42 continue de s'interroger sur les réelles raisons de vos refus, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, **des matinées de 3h30.** De nombreux départements voisins les autorisent, à commencer par la ville de Lyon. Au niveau de la Loire, des écoles fonctionnant actuellement avec des matinées de 3h30 (4,5 jours) se sont vues refuser de continuer avec cette amplitude horaire, sous prétexte qu'elles reviennent à un rythme hebdomadaire de quatre jours... En outre, certaines écoles revenues à une semaine de 4 jours dès cette rentrée 2017 **fonctionnent actuellement avec des matinées de 3h30.** Pourquoi avoir accepté ce fonctionnement pour cette année 2017/2018, avant de le refuser soudainement pour la prochaine rentrée ?

Les élus en CAPD du SE-Unsa 42
Bertrand BOIRON, Géraldine BONNAVION, Valérie CROS,
Jérôme DAILCROIX, Marion DURON-ANELLI, Valérie VIAL